



CHARTRES, le 12 octobre 2020

Fédération ayant agrément au titre de
la protection de l'Environnement
Arrêté préfectoral n°2014031-0004
Renouvelé par
Arrêté préfectoral n° DDT-SGREB-PN 2019-003

Monsieur Jean CASTEX
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75007 PARIS

Objet : Demande d'audience au sujet de l'aménagement des RN12 et RN154

Monsieur le Premier Ministre,

Notre Fédération regroupant dix associations du département de l'Eure-et-Loir, vient d'avoir 25 ans d'existence et participe activement aux grandes causes de la défense citoyenne de l'environnement. C'est tout naturellement qu'elle a essayé, dès l'émergence du projet de mise en concession des RN12 et RN154, de trouver une autre voie et d'appliquer la doctrine ERC (Eviter, Réduire, Compenser), d'aménagement du territoire et cela dès le début du projet.

Malgré nos arguments et notamment la proposition d'un projet alternatif, appelé « MOB28 », aménageant l'existant, élaboré par les associations qui répond aux besoins de mobilité au quotidien à moindre coût, en respectant les terres agricoles, l'environnement, les habitants et le patrimoine, le décret a été signé par JL BORLOO, le 25 juin 2010.

Ce projet « MOB28 », a d'ailleurs été salué par l'Autorité environnementale qui a souhaité nous rencontrer le 1^{er} septembre 2016.

D'un coût estimé à 320 M€, alors que le projet de mise en concession serait de l'ordre de plus d'un milliard d'euros, le projet « MOB28 » ne consomme que 97 ha contre 660 ha de riches terres agricoles de Beauce.

Une mise en concession priverait les salariés « navetteurs » entre CHARTRES et DREUX d'une 2 x 2 voies qu'ils ont payée et aujourd'hui gratuite (coût estimé du péage environ 1 SMIC par an).

Par ailleurs, les voies de substitution qui seront empruntées par les automobilistes et routiers qui ne voudront pas s'acquitter du péage, devront immanquablement être

adaptées pour recevoir un tel trafic et leur entretien incombera aux communes aujourd'hui protégées par des déviations récentes. L'insécurité reviendra dans les villages.

Aujourd'hui le contexte sanitaire nous oblige à être plus attentifs aux dépenses, non seulement de l'État mais aux lourdes charges qui viendraient s'ajouter aux budgets des ménages déjà très précaires.

Le Député d'Eure-et-Loir, Guillaume KASBARIAN (LREM), dès son élection, a pris connaissance de ce projet et l'a étudié en toute impartialité ; il a pris une position sur ce projet dans l'intérêt général des citoyens usagers de ces 2 RN (cf. document en pièce jointe).

Nous vous remercions de l'attention que vous avez bien voulu porter à ce courrier, et nous vous demandons de bien vouloir nous accorder une audience, le député Guillaume Kasbarian pourrait sûrement nous accompagner afin de vous développer les arguments cités plus haut, dans l'espoir de voir ce projet de mise en concession abandonné dans l'intérêt des citoyennes et citoyens.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en notre profond respect.



Martine TROFLEAU

Présidente de la FEEL avec les 10 Association qu'elle fédère :

ASCVEG - Président : Jean-Marie Pillet

AVERN - Présidente : Germaine Fraudin

Blaise Vallée Durable - Président : Patrick Jouteau

FNAUT CVL - Président : Jean-François Hogu

Jouons Collectif A154- Président : Christian Gigon

La Confédération Paysanne28- Président : Gilles Menou

La Presle - Présidente : Martine Trofleur

PQVCMP - Président : Michel Haag

Saint Prest Gasville/Oisème Environnement - Présidente : Martine Carré

VIVAVRE - Président : Jean-Louis Latour.

PJ – prise de position de notre Député G. KASBARIAN

Cc - Guillaume KASBARIAN